

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2013

Le mardi 21 mai 2013 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 16 mai 2013.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, LEGEREAU, MOREAU,  
MM. CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusés : Mmes HERAULT, PIOT, M. JOLLY,

Secrétaire : M. ROUSSEAUX Patrick

Monsieur le maire invite les conseillers à se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Il y a plusieurs observations :

- Dans le paragraphe relatif à la commission école, il ne s'agit pas de « soutien scolaire le vendredi soir de 15h à 16 h » mais « d'activité pédagogique complémentaire (APC) ».
- Commission information, lire : La Fressi'Nature prévue le 1er mai 2013 compte à ce jour 870 inscriptions à la course.

Il est proposé aux élus de signer le registre.

#### **1 –CONVENTION UPR (Unité de Production de Repas)**

Monsieur le maire (président du SIVOM) rappelle que l'UPR (Unité de Production de Repas) de Mougou confectionne moins de repas depuis janvier 2013 puisque la commune de Mougou ne fait plus appel à ce service pour la cantine scolaire. L'UPR emploie actuellement trois cuisiniers. Afin d'assurer le maintien des emplois, le SIVOM propose aux communes du canton, une convention de mise à disposition d'un cuisinier de l'UPR en cas de besoin ponctuel pour le remplacement du personnel, à condition que les produits alimentaires soient prévus dans les cantines scolaires.

N.Ledoux : Est-ce que l'emploi sera préservé ?

M.Nivau : C'est trop tôt pour le savoir, une étude sera faite en juin, six mois après l'arrêt de la production pour Mougou.

Lecture est donnée de la convention. Ce service semble très intéressant puisqu'il est difficile d'obtenir, en urgence, les services d'un cuisinier par le centre de gestion. La rémunération serait effectuée par l'UPR, avec demande de remboursement à la collectivité utilisatrice du service, sur la base du salaire au grade d'origine de l'agent concerné.

Les élus chargent M. le maire de signer ladite convention.

#### **2 – COURRIER SDIS (Centre Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres )**

M. le maire fait l'historique de ce dossier. Il rappelle que la commune est toujours classée en catégorie 2 (intervention sur sinistre par Niort). A ce jour, seule une petite partie de la commune est desservie par le centre de premier appel de Niort. Il s'agit de Vaumoreau pour une trentaine d'habitations sur les 600 que compte la commune. Suivant le lieu d'appel, c'est soit Mougou, soit Niort qui se déplace.

Fressines devrait être classée en catégorie 4, comme les communes de Mougou, Thorigné ou Aigonnay, pour lesquelles le centre de première intervention est le CPI du Lambon (Centre de Première Intervention).

Pour avoir rencontré dernièrement le Colonel Patrick Marand, celui-ci a semblé conscient du problème et plutôt favorable à la demande de la commune. Or, le 15 mai dernier, un courrier

reçu en mairie, présente Fressines, toujours desservie par le centre de 1<sup>er</sup> appel de Niort. Dans ce cas, la contribution au SDIS serait multipliée par quatre.

M. Nivau propose de contacter une fois de plus le Colonel Marand. Si celui-ci maintient la position du SDIS, les élus donnent pouvoir au maire pour déclencher une procédure auprès du Tribunal Administratif.

Mme Légereau : Que se passerait-il en cas de sinistre ?

M. Nivau : C'est le maire qui serait tenu responsable mais il n'est pas normal que la commune soit classée en catégorie 2 alors qu'une petite partie seulement des habitants bénéficierait du déplacement du centre de Niort.

Le SDIS qui devait intégrer le CPI du Lambon, depuis plusieurs années, devrait le faire fin 2013. Jusqu'à présent, Fressines et plusieurs communes rattachées à ce centre, participaient aux différents frais, tant de fonctionnement que de main d'œuvre.

### **3 – DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI**

Monsieur Ducept Antony a fait parvenir en mairie, une demande pour être inscrit en liste d'attente sur le registre spécialement ouvert pour les taxis.

Une personne, inscrite en première position sur le registre se verra automatiquement délivrée l'accord pour un emplacement, en cas de besoin sur la commune. Les emplacements sont nominatifs. Actuellement, deux emplacements existent sur la commune, occupés par les taxis Bouin et M.Sundermeijer.

Concernant la demande de M.Ducept, il semblerait qu'il soit actuellement en formation pour être chauffeur de taxi. Si tel est le cas, il ne peut en aucun cas, demandé à être inscrit sur un tel registre. M.Nivau va donc se renseigner pour connaître exactement la position de M.Ducept.

### **4 – BORNE DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Un appel à projet est en cours sur le plan national pour favoriser les véhicules électriques et le covoiturage. La région Poitou-Charentes, par l'intermédiaire du Pays Mellois puis de la Communauté de communes, propose l'implantation d'une borne pour le rechargement des véhicules électriques à la salle des fêtes de Fressines. Par manque d'informations relatives au coût exact engagé par la commune (frais de fonctionnement, maintenance, ...), les élus ne se prononcent pas ce soir sur ce sujet.

Concernant le covoiturage, Fressines ne se trouve pas sur un axe propice à ce mode de déplacement, contrairement au carrefour entre la route de Parthenay et Angers, par exemple, ou aux aires d'autoroute telles que Vouillé ou La Crèche.

### **5 – TARIF DU TRANSPORT SCOLAIRE S.I.T.S. (Syndicat Intercommunal des transports Scolaires du Saint-Maixentais)**

Les tarifs du transport scolaire 2013/2014 ont été adoptés par le S.I.T.S. le 24 avril 2013. Ils restent inchangés par rapport à l'année passée, soit 45,00 € pour la part annuelle des familles et 79,50 € pour la part de la commune. Les élus émettent un avis favorable à ces tarifs.

Il est rappelé que le transport des enfants en SES (enseignement spécialisé) est pris intégralement en charge par la commune.

### **6 – ENQUETE PUBLIQUE POUR EXTENSION EARL DU BOCAGE**

La parole est donnée à M.Fouché, chargé d'étudier le dossier. Il s'agit de la demande de l'EARL du Bocage, située à Aigonny, pour l'extension d'un élevage de porcs (123 à 153 truies) soit 2380 à 3800 porcs qui sortiraient annuellement de l'exploitation.

Quatre communes sont concernées par le plan d'épandage puisque l'EARL ne possède pas une superficie de terre assez grande. Le lisier est donc étendu sur Aigonny, Fressines, Mougou et Sainte-Néomaye.

Le dossier fait état des impacts socio-économiques et environnementaux de l'aménagement des bâtiments existants et d'une construction et des propositions pour réduire les nuisances : système anti-odeurs ... Le dossier est consultable en mairie. M.Fouché estime qu'il n'y a aucun argument défavorable à l'extension de cet élevage.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

## **7 – PERMIS DE CONSTRUIRE ET AVENANT N°1 MAIRIE PHASE II**

Le cabinet TEMIS a fourni le permis de construire pour l'aménagement de l'atelier de mécanique en bâtiment mairie phase II. Le permis reprend bien toutes les demandes et les couleurs proposées par les conseillers. Monsieur le maire voulait en informer les élus avant de le transmettre au PTEA (Pôle Territorial de l'Équipement et de l'Agriculture) pour instruction. M.Tempèreau a aussi transmis un avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre puisqu'il a fait intervenir pour l'étude du projet un économiste (BME 5 157,99 € TTC), un cabinet pour études des fluides (ATC 3 018,60 € TTC) et un bureau d'études structure (SODEIRE 3 003,95 € TTC). Le total des interventions de ces cotraitants est compris dans les 24 504 € (cf. délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2012), représentant 7,5 % du montant prévisionnel des travaux.

Les élus sont favorables à l'envoi du permis pour instruction et chargent M. le maire de signer l'avenant N°1.

## **8 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information

- Programmation d'une commission le mercredi 5 juin à 20h30.

### Voirie/bâtiments

- Devis des Ets Barreau pour emplacement de la porte informatique à l'école : 3 558,10 € TTC. Le coût semble élevé mais la porte fait 4 m<sup>2</sup> de superficie et l'imposte est cintrée.
- Le Pata (Point à temps pour enrobé) commencera uniquement avec un temps plus clément.
- Le tracteur neuf arrivera dans la semaine.
- Le four de la cantine (remplacé par du matériel neuf) est installé dans la cuisine de la salle des fêtes. Mme Moreau est chargée de rencontrer le personnel pour établir qui doit s'occuper du nettoyage de cet appareil. Une notice devra être fournie aux prochains locataires de la salle.

### Ecole

- Une commission école a eu lieu le 15 mai. Elle a étudié les tarifs de la cantine et de la garderie scolaires. Elle proposera une augmentation de 2% lors du vote des tarifs.

Les horaires du nouveau rythme scolaire, revus avec les enseignants, seraient : 8h45 → 11h45 et 13h30 → 16h00

Le mercredi : 8h45 → 11h45. Le vendredi, sortie à 15h (cf. dernier Conseil). Ces horaires ont été transmis à l'Inspection académique pour validation.

Le centre de loisirs et la salle de jeux doivent faire des propositions pour les animations périscolaires. Une réunion est prévue à ce sujet le vendredi 7 juin à Celles-Sur-Belle. Dans l'immédiat, rien n'a été décidé, ni en terme de planning, ni en terme de coût.

Pour la commune, seule l'heure du vendredi de 15h à 16h sera utilisée pour les activités périscolaires ou intervention des bénévoles ou autres (centre de loisirs, salle de jeux, cours d'anglais, musique ...).

Les horaires du personnel ont été revus.

M.Fouché pense qu'il est temps de faire connaître aux agents les propositions de la commune à ce sujet. Il est légitime que les agents s'inquiètent. Une rencontre sera rapidement programmée à ce sujet.

Mme Moreau fait savoir qu'il manquera certainement une personne pour la surveillance à la sortie des enfants le mercredi midi. Les élus craignent qu'il y ait un grand nombre d'enfants devant sortir en même temps. En commission, il a été proposé de demander les services de M.Secq, en modifiant ses horaires du mercredi, sans toutefois augmenter son temps de travail.

Certains membres de la commission ne sont pas favorables à cette proposition. Les élus ont, à leur tour, des avis partagés.

Il y aurait aussi, la possibilité de faire deux lieux de sortie. Une par la cour du haut pour les petits et une rue de la Fontaine, cour du bas, pour les CM1 et CM2 plus les frères et sœurs. Une période d'adaptation sera nécessaire avant toute décision définitive.

Une réflexion devra avoir lieu sur les tarifs de la garderie, le soir de 15h à 16h.

En questions diverses, la commission a fait part :

- Du problème du lieu de la prise des repas des enseignants et des employés communaux à la prochaine rentrée scolaire.
- De la visite des membres de la DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale).

Monsieur le maire demande à la commission école de travailler sur les différents points non résolus pour le prochain Conseil.

#### M.Chaigneau/C.C.A.S.

- Le C.C.A.S. s'est réuni le 14 mai 2013. Les membres ont voté une subvention de 50 € au FDAJ (Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes) et 50 € au FSL (Fonds de Solidarité Logement).

- Mme Chiron a fait le don de trois tables à la commune.

- Le choix de nouvelles lampes pour l'éclairage public a été fait rue du Grelet, et rue de la Mayenne dans le cadre de la mise en sécurité prévue dans le contrat récemment signé avec SEOLIS.

### **9 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire fait part d'une invitation de l'école de musique à un concert en l'église de Fressines le 1<sup>er</sup> juin à 20h30.

- Monsieur Dupeu fait savoir qu'avant l'été 2013, le Syndicat des Eaux de la Vallée du Lambon devrait fusionner avec le SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres) pour la distribution de l'eau. Les tarifs seront votés prochainement. Ils vont être modifiés, certainement à la hausse pour le syndicat du Lambon, afin de permettre un lissage entre les différents abonnés au service (tarif bien moins élevé au Syndicat du Lambon par rapport à celui du SERTAD).

La représentativité de la commune dans cette fusion resterait la même, soit deux personnes.

- Mme Légereau revient sur le mail transmis dernièrement à chaque élu, demandant des bénévoles pour le fête du jeu prévue à Celles le 25 mai prochain. Elle regrette que cette demande soit faite si tardivement. Elle souhaite que cette observation soit relayée aux responsables de la manifestation. M.Fouché fera savoir que le mail en question a été transmis trop tard aux communes.

- Prochains Conseils municipaux : 11 juin 2013, 2 juillet, 27 août, 17 septembre, 8 octobre, 29 octobre, 19 novembre, 10 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.